

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 MARS 2024 à 19H00**



N°013/2024 - Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **2** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absent : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 6 mars, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 29 février 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **SAUDRAIS Nadia** (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRE a changé les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives au DOB, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRE,

Vu le rapport joint,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Considérant l'avis de la commission Finances,

Accusé de réception

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PRENDS ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaire,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,
Guillaume FAUVET




Le secrétaire
Patrick BOUVARD




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



Ville de Saint-Denis-Lès-Bourg

MAJ : JEUDI 29 FEVRIER 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 03/04/2024



SOMMAIRE

Introduction.....	2
I/ Situation macroéconomique.....	2
1. La situation nationale : une croissance faible et une inflation persistante	2
2. Le contexte économique local	3
2.1 Les points clés de la loi de finances (LF) pour 2024.....	3
2.2 Démographie	4
2.3 La situation économique de Grand Bourg Agglomération (GBA).....	5
II/ Bilan prévisionnel 2023 & Perspectives 2024.....	7
1. Rappel des orientations budgétaires 2023	7
2. Budget général.....	7
2.1 Évolution de la balance.....	8
2.2 Section de fonctionnement du budget général	9
2.3 Section d'investissement du budget général	13
III/ Indicateurs financiers du budget général & Orientations 2024.....	15
3.1 Épargne.....	15
3.2 La dette.....	16
3.4 Orientations 2024.....	17
IV/ Le budget de la régie d'énergie.....	26
4.1 Bilan 2023 & Projections 2024	27
4.2 Situation de la dette	29
4.3 Orientations 2024 du budget de la régie de l'énergie.....	29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) conformément à l'article L2312-1 de CGCT. Ce dernier porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat est une étape obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

Ce débat a vocation **d'informer sur la situation financière** de la commune et **d'éclairer les choix budgétaires** qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il reste un moment privilégié pour échanger sur les choix de la politique publique de notre collectivité, bien que n'ayant pas de caractère décisionnel. Il permettra d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante **d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif**, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

I/ Situation macroéconomique

1. La situation nationale : une croissance faible et une inflation persistante

Après le rebond post-covid en 2022, la croissance française en 2023 s'est essoufflée : +1% contre +2,5% en 2022 et +6.4% en 2021. Elle devrait sensiblement se renforcer en 2024 selon les estimations du Gouvernement (+1,4%), taux jugé cependant « optimiste » par le haut conseil des finances publiques. En tout état de cause, la croissance serait limitée, sous la barre des 2% par an jusqu'en 2027.

L'inflation devrait rester élevée en 2023 à +2,6%, soit au-delà de la cible de +2% de la Banque centrale européenne. Elle paraît cependant en cours de normalisation, après le pic de 2022. L'inflation volatile diminuerait compte tenu de la stabilisation des prix de l'énergie, après 3 années de forte hausse. L'inflation sous-jacente diminuerait également du fait du ralentissement des prix des produits alimentaires et manufacturés.

L'indice des prix à la consommation s'élève à +4.8% en 2023 contre +5.2% en 2022 (Source = INSEE). Le PLF 2024 estime une inflation à +2.5% pour l'année en cours.

La Cour des Comptes estime que ce sont les communes et les intercommunalités « qui supportent le plus les conséquences de l'inflation ». Cette hausse très rapide des prix affecte les dépenses courantes des communes (dépenses énergétiques, frais généraux, revalorisations successives du traitement de agents).

Toutefois, l'inflation se répercute également sur les recettes car les bases de taxe foncière dépendent de l'évolution des prix. En 2023, ces bases ont ainsi progressé de 7,1%. En 2024, l'évolution serait de +3.9%, en concordance avec le ralentissement de l'inflation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Pour assurer un retour à la stabilité des prix, les banques centrales ont entamé un cycle de resserrement des politiques monétaires. Le fort accroissement des taux d'intérêt pèse sur les capacités de recours à l'emprunt des collectivités.

L'inflation a également pour conséquence de peser sur le pouvoir d'achat des ménages qui devrait baisser de 1.2% en 2024, malgré les évolutions salariales et notamment la hausse du SMIC.

Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7%.

2. Le contexte économique local

2.1 Les points clés de la loi de finances (LF) pour 2024

La LF 2024 est établi dans un contexte économique incertain. Parmi les mesures qui impacteront les collectivités locales figurent principalement :

1. **Le décalage de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels et d'habitation** : les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte en 2023. Toutefois, en raison d'un risque de réévaluation important pouvant aboutir à une hausse significative du montant d'imposition payé par les contribuables, la prise en compte de l'actualisation devrait être décalée de 2 ans, soit en 2025.

Au regard du décalage de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels, le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est également repoussé de deux ans pour bénéficier du retour d'expérience.

La finalité du calendrier est une mise en œuvre repoussée du 1er janvier 2026 au 1er janvier 2028.

2. **L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** : en 2023, la DGF sera de 27.3 Milliards d'euros, soit une augmentation de 320 Millions d'euros par rapport à 2023. Cependant les règles de répartition de cette DGF compensent les hausses mécaniques (liées à l'augmentation de la population) par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes sous conditions de potentiel fiscal. A ce titre, la commune ne sera pas ou peu concernée par cette progression.

3. **La création du « fonds vert » destiné à lutter contre le changement climatique** : doté de 2 milliards d'euros d'autorisation d'engagement pour 2023, ce fonds vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- Performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio déchets)
- Adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturalisation)
- Amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission...).

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la **pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027. Malgré les économies récentes décidées par le gouvernement, ce fond avoisinera les 2 milliards d'euros dès 2024** pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique.

Bureau de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

4. **La compensation des pertes de la taxe d'habitation (TH) sur les logements vacants ((THLV) et une compensation des pertes significatives des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) :** la LFI 2024 fait évoluer le régime de la THLV que toutes les communes hors zones tendues avaient le pouvoir d'instituer en une taxe sur les logements vacants (TLV) dont les produits reviennent à l'Etat.
5. **La suppression de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur 2 années :** elle sera supprimée progressivement en 2023 et 2024 pour les entreprises. Ainsi, pour 2023, le taux d'imposition de la CVAE est réduit de moitié pour 2023 puis sera supprimé en 2024. La perte du produit de CVAE sera compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de la TVA nationale. Cette mesure concerne Grand Bourg Agglomération.
6. L'exercice budgétaire 2023 a été fortement impacté par les **incertitudes associées à la crise énergétique mondiale**. L'augmentation des prix de l'électricité a été largement amorti par l'accès à l'électricité nucléaire historique (Arenh). Les prix de gros du gaz et de l'électricité se sont nettement détendus en 2023. La reconduction partielle de ce dispositif amortira encore en partie des tarifs d'électricité encore plus hauts que ceux des années précédentes mais n'évitera pas une hausse de son coût (et des taxes liées). Il en est de même avec les tarifs du gaz.
7. Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé *Impact du budget pour la transition écologique*.

8 critères d'impact environnementaux des crédits

La question de base qui préside à la classification des crédits est : « le crédit a-t-il un effet favorable ou bien son absence aurait-elle un effet défavorable sur l'environnement ? ».

L'appréciation de l'effet repose sur huit critères qui découlent de ceux du Plan climat air énergie de la collectivité.



- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur et/ou intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité ;
- Economiser du **foncier naturel**.

6 catégories de classification des crédits

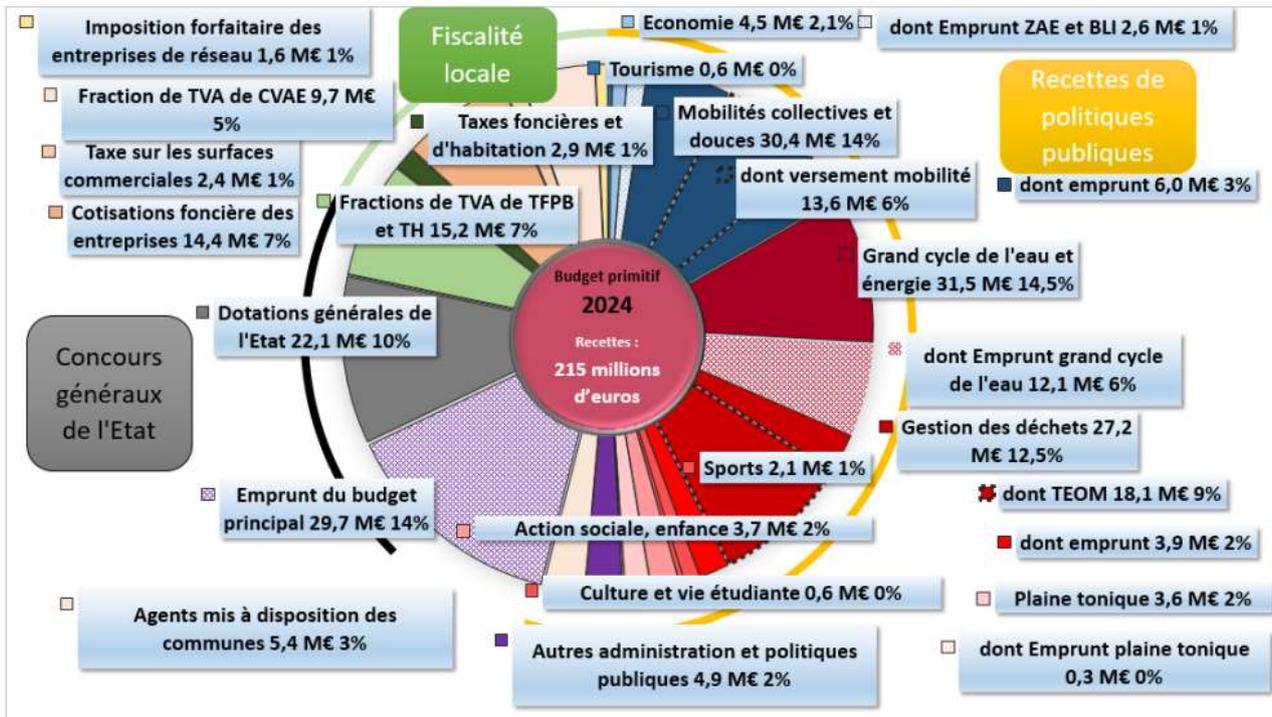
<p>Crédit réalisant la transition écologique : qui concourt pleinement au changement de modèle, permettant d'atteindre la neutralité carbone et de s'adapter ou dérèglement climatique ou de restaurer l'environnement.</p> <p>Crédit dont l'impact est très favorable pour l'environnement : qui a un effet très positif pour la trajectoire carbone, sans permettre d'atteindre la neutralité ou qui ne permet pas pleinement de s'adapter ou dérèglement climatique (Pour les projets évaluable dans l'outil transition écologique : avoir une note supérieure ou égale à 7/10).</p> <p>Crédit dont l'impact est favorable pour l'environnement : qui a un effet positif mais limité ou équivoque, notamment en présentant des aspects négatifs pour l'environnement (Pour les projets évaluable dans l'outil transition écologique : avoir une note comprise entre 5 et 6/10).</p>	<p>Crédit sans impact pour l'environnement : qui n'a ni effet positif ni effet négatif sur l'environnement. Il s'agit d'un neutre et non d'une somme équilibrée d'effets contradictoires.</p> <p>Crédit dont l'impact sur l'environnement est à observer : dont le bilan est globalement défavorable pour l'environnement et qui doit être limité autant que possible.</p> <p>Crédit dont l'impact sur l'environnement est encore à déterminer : soit que la destination du crédit n'est pas suffisamment connue au moment du vote du budget, soit que l'analyse environnementale est à approfondir par la collectivité, voire par la science.</p>
---	---

2.2 Démographie

Les données du dernier recensement confirme une croissance démographique continue et progressif. Ainsi, L'INSEE indique que la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 comporte 6223 habitants (6109 en 2022). Elle confirme de la perspective inscrite dans le SCoT d'environ 7000 habitants à l'horizon 2035. Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune a fixé un objectif de croissance démographique de l'ordre de 1% par an.

Il est toutefois à noter que la crise immobilière induite par l'augmentation concomitante des coûts de construction et des taux d'intérêt freine fortement la dynamique immobilière sur la commune depuis plus d'un an et probablement pour les prochaines années.

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



II/ Bilan prévisionnel 2023 & Perspectives 2024

1. Rappel des orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires prises pour l'année 2023 se sont inscrites dans la continuité de celles des années précédentes. Elles ont intégré la forte reprise de l'inflation et les conséquences de la crise énergétique. Elles se déclinaient dans les trois axes suivants :

Sécuriser les recettes de fonctionnement en vue de tenir le niveau cible d'épargne brute :

- Intégrer un ralentissement de l'évolution des produits issus de la fiscalité foncière
- Limiter la contribution fiscale sur les ménages et les entreprises
- Compenser la baisse des subventions et l'augmentation des charges

Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement en vue de tenir le niveau cible d'épargne brute :

- Maîtriser l'impact de l'inflation sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement
- Maîtriser l'évolution de la masse salariale
- Prendre en compte l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie
- Intégrer l'impact des mesures de réduction des consommations énergétiques
- Maintenir le soutien à la vie locale et associative

Maintenir notre capacité d'autofinancement pour investir :

- Maintenir une bonne épargne brute (> 1M€)
- Limiter le recours à l'emprunt aux projets structurants (à mi-mandat)
- Prioriser nos dépenses d'investissement et mieux adapter le rythme des projets à la recherche de financement
- Mettre en œuvre de nouvelles modalités d'engagement pour faciliter le suivi pluriannuel de certains projets (opération de restructuration de la salle des fêtes).

2. Budget général

La balance entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentée ci-dessous dresse un bilan synthétique de l'exécution budgétaire de l'année écoulée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

BUDGET GENERAL BALANCE PREVISIONNELLE DES COMPTES 2023

I - FONCTIONNEMENT			
	CA PREVISIONNEL 2023	CA 2022	CA 2021
DEPENSES	3 578 655,94 €	3 614 137,37 €	3 751 561,64 €
RECETTES	5 193 223,94 €	4 901 044,45 €	4 847 363,10 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 614 568,00 €	1 286 907,08 €	1 095 801,46 €
II - INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 881 475,77 €	1 567 459,63 €	1 677 364,31 €
RECETTES	4 633 877,22 €	1 644 640,09 €	1 919 873,31 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	2 752 401,45 €	77 180,46 €	242 509,00 €
III - REPORTS			
DEPENSES	548 905,04 €	122 580,84 €	188 847,27 €
RECETTES	82 224,28 €	253 871,69 €	111 527,10 €
RESULTAT DE REPORT	-466 680,76 €	131 290,85 €	-77 320,17 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	2 285 720,69 €	208 471,31 €	165 188,83 €
SOLDE GLOBAL DE L'EXERCICE			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 614 568,00 €	1 286 907,08 €	1 095 801,46 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	2 285 720,69 €	208 471,31 €	165 188,83 €
SOLDE GLOBAL DE L'EXERCICE	3 900 288,69 €	1 495 378,39 €	1 260 990,29 €
Proposition d'affectation du Résultat de l'excédent de fonctionnement 2022			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>1 464 568,00 €</u>	<u>1 136 907,08 €</u>	<u>945 801,46 €</u>
	1 614 568,00 €	1 286 907,08 €	1 095 801,46 €

2.1 Evolution de la balance

Grâce à une gestion rigoureuse, chaque année, la commune parvient à dégager sur la section de fonctionnement un résultat excédentaire significatif.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution pluriannuelle des excédents à l'issue du résultat de clôture :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



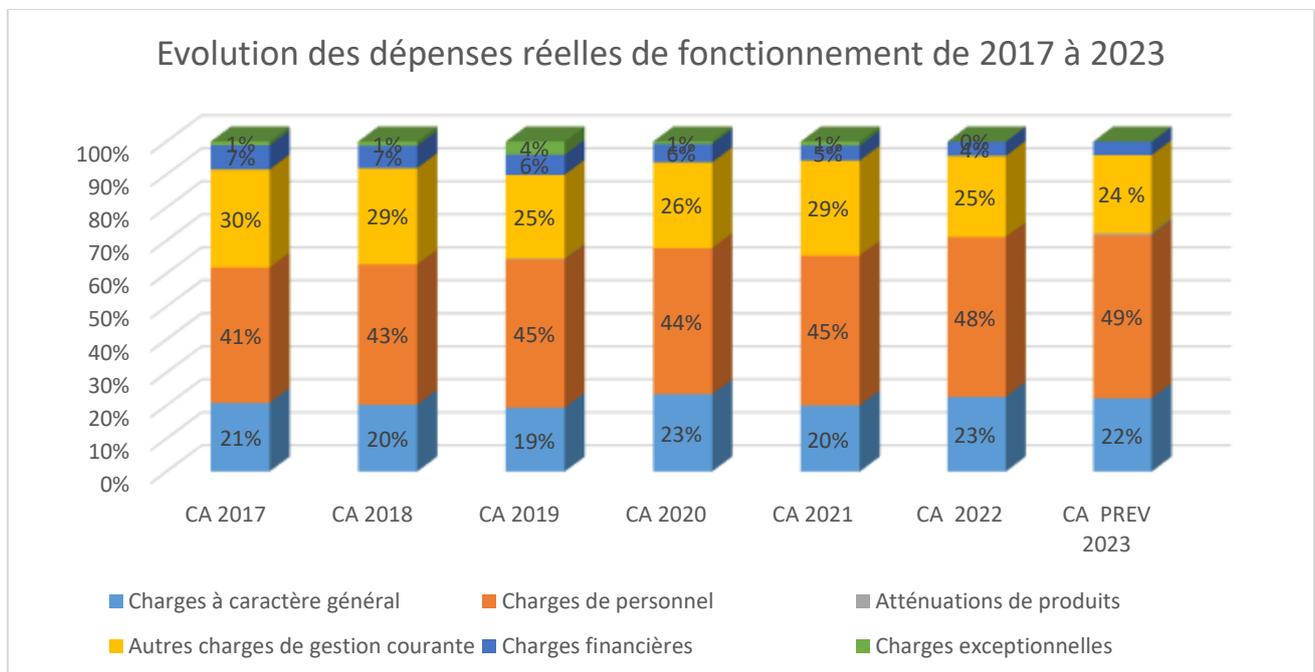
Dans un contexte très contraint, la commune a réussi à maintenir pour la troisième année consécutive une épargne très largement au-dessus de l'objectif qu'elle s'était fixé depuis le début du mandat (1,2M€). Cela témoigne d'une bonne santé financière et d'une maîtrise des dépenses. Le résultat 2023 (3,9M€) s'explique concrètement par :

- Le déblocage d'un prêt de 2.5 millions d'euros,
- Une progression des recettes de fonctionnement de l'ordre de 6% du fait :
 - o Des recettes « exceptionnelles » liées au dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) ayant permis à la commune de bénéficier de tarifs d'électricité extrêmement avantageux dans le cadre du contrat groupe négocié par le SIEA en 2023 (remboursements de plus de 140 000€ par notre fournisseur d'électricité),
 - o Et d'une augmentation de plus de 8% des produits fiscaux perçus (+ 232 515€ par rapport à 2022),
- Une limitation de l'impact de l'inflation.

2.2 Section de fonctionnement du budget général

Dépenses de fonctionnement :

Le graphique ci-dessous met en exergue l'évolution de la proportion des dépenses de fonctionnement depuis 2017 :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

Libellé CHAPITRE	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	Variation CA 2022/2023
☒ Ordre	157 620,61 €	166 152,61 €	1 325 732,57 €	215 861,21 €	30%
☒ 023 - Virement à la section d'investissement	- €		1 091 456,88 €		
☒ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 620,61 €	166 152,61 €	234 275,69 €	215 861,21 €	30%
☒ Réelle	3 593 941,03 €	3 447 984,76 €	3 662 006,12 €	3 362 794,73 €	-2%
☒ 011- Charges à caractère général	720 888,75 €	780 689,27 €	879 564,12 €	747 481,35 €	-4%
☒ 012- Charges de personnel et frais assimilés	1 630 511,79 €	1 668 947,80 €	1 705 832,00 €	1 662 650,14 €	0%
☒ 014- Atténuations de produits	- €		23 000,00 €	17 922,75 €	
☒ 022- Dépenses imprévues	- €		- €		
☒ 65- Autres charges de gestion courante	1 079 420,26 €	847 115,08 €	910 193,00 €	795 180,01 €	-6%
☒ 66 - Charges financières	162 845,23 €	150 382,61 €	142 667,00 €	139 310,48 €	-7%
☒ 67- Charges exceptionnelles	75,00 €	600,00 €	500,00 €	- €	-100%
☒ 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	0%
Total général	3 751 561,64 €	3 614 137,37 €	4 987 738,69 €	3 578 655,94 €	-1%

Entre le CA 2022 et le CA prévisionnel 2023, les **dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 2 % (soit - 85K €)**. Plusieurs points marquants sont à noter :



Focus sur l'évolution de la masse salariale (MS) :

Le tableau ci-dessous présente une projection de l'évolution des effectifs de la mairie en équivalent temps plein rémunéré (ETPR), entre 2020 et 2024. Il comptabilise la totalité des agents employés par la commune (agents en activité, en congé maladie, remplaçants et renforts).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Étiquettes de lignes	Somme de 2020 - ETP	Somme de 2020 - MS	Somme de 2021- ETP	Somme de 2021 - MS	Somme de 2022 - ETP	Somme de 2022 MS	Somme de 2023 - ETP	Somme de 2023 MS	Somme de 2024 - ETP	Somme de 2024 MS
DECHARGE SYNDICALE	1,00	45 245,88 €	0,83	39 111,43 €						
POLE CULTUREL	2,00	67 182,72 €	2,97	92 455,81 €	3,05	113 334,97 €	2,80	117 057,44 €	2,90	120 924,08 €
POLE DIRECTION GENERALE	4,30	236 824,41 €	3,88	194 843,32 €	3,00	173 328,37 €	3,00	172 067,57 €	3,58	216 262,20 €
POLE FINANCES / RH	3,44	111 231,69 €	3,75	134 047,75 €	3,67	131 915,11 €	2,30	106 123,00 €	2,75	120 648,32 €
POLE POPULATION	2,59	94 127,58 €	4,71	156 592,89 €	5,75	215 915,45 €	5,36	209 149,68 €	4,75	194 976,14 €
POLE TLS	18,12	666 761,70 €	17,89	651 799,90 €	16,86	612 473,57 €	18,63	696 566,39 €	16,98	717 305,46 €
ECOLE MATERNELLE	9,802	292 919,73 €	9,14	302 253,43 €	10,81	309 348,52 €	7,91	291 390,03 €	8,05	328 284,98 €
AUTRES				710,97 €				16 168,10 €		55 851,28 €
Total général	41,26	1 514 293,71 €	43,18	1 571 815,50 €	43,13	1 556 315,99 €	39,99	1 608 522,21 €	39,01	1 754 252,46 €
Evolution annuelle de la MS brute chargée				4%				-1%		9%
Salaire moyen brut chargé par an		36 705,70 €		36 404,28 €		36 084,02 €		40 223,11 €		44 965,84 €
Assurance statutaire		63 660,20 €		57 675,82 €		62 886,16 €		55 619,00 €		49 239,91 €
Cotisations Supplément Familial de traitement		4 777,00 €		- €		8 307,00 €		1 005,00 €		1 005,00 €
Médecine du travail		5 829,09 €		5 068,47 €		4 419,86 €		5 016,06 €		3 121,04 €
Coopération polices municipales unité urbaine		- €		- €		- €		4 000,00 €		3 470,00 €
Mise à disposition agent ville Bourg-en-B.								- €		1 700,00 €
Prestation CDG (payés à façon)								- €		7 600,00 €
Action sociale		11 047,00 €		11 047,00 €		14 910,01 €		14 589,00 €		43 167,00 €
Charges non comprises		85 313,29 €		73 791,29 €		90 523,03 €		80 229,06 €		109 302,95 €
Total chapitre 012		1 687 710,47 €		1 645 606,79 €		1 646 839,02 €		1 688 751,27 €		1 863 555,41 €
Remboursements Indemnités journalières		173 416,76 €		180 608,83 €		60 265,72 €		35 254,04 €		19 077,16 €
Remboursement conseiller numérique		- €		- €		25 000,00 €		25 000,00 €		17 500,00 €
Remboursement GBA entretien espaces verts		- €		- €		8 103,00 €		8 103,00 €		8 103,00 €
Compensation dotation recensement population										
Total compensations/remboursements		173 416,76 €		180 608,83 €		93 368,72 €		68 357,04 €		44 680,16 €
MS NETTE		1 514 293,71 €		1 464 997,96 €		1 553 470,30 €		1 620 394,23 €		1 844 478,25 €



BILAN de la MASSE SALARIALE 2023 :

Hausse de la masse salariale globale brute chargée (+ 3 %) malgré l'impact des mesures nationales :

- effet en année pleine des mesures gouvernementales 2022 (revalorisation de 3.5% du point d'indice et 3 revalorisations successives du SMIC liées à l'inflation),
- vacances de postes liées à des difficultés de recrutement (- 67K€).

Autres charges incompressibles

effet mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) comprenant les avancements d'échelon, de grade.

Poursuite de la réduction du poids de l'absentéisme >

- 49% (soit - 29.5K€) par rapport à 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

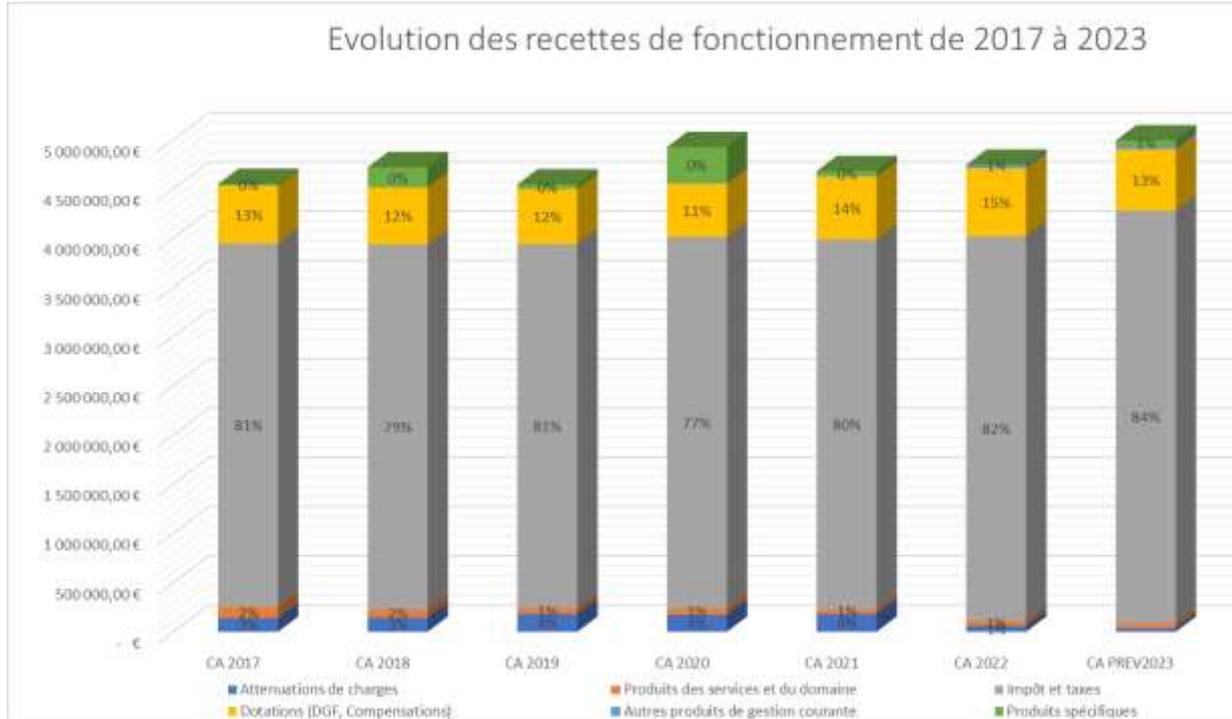
001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

Evolution des recettes de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes réelles de 2017 à 2023 et leur répartition par principaux postes.



Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA PREV 2023	Variation CA 2022/2023
Ordre	15 930,76 €	4 214,00 €	49 491,69 €	49 413,88 €	1073%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 930,76 €	4 214,00 €	49 491,69 €	49 413,88 €	1073%
Réelle	4 681 432,34 €	4 746 830,45 €	4 788 247,00 €	4 993 810,06 €	5%
013 - Atténuations de charges	180 608,83 €	60 265,72 €	25 121,00 €	35 364,04 €	-41%
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	46 578,37 €	50 374,53 €	49 783,00 €	50 247,90 €	0%
73 - Impôts et taxes	3 759 682,82 €	3 909 204,70 €	4 062 946,00 €	4 193 542,17 €	7%
74- Dotations et participations	639 805,03 €	692 723,77 €	589 114,00 €	626 572,06 €	-10%
75- Autres produits de gestion courante	41 459,13 €	32 695,45 €	60 283,00 €	31 534,23 €	-4%
77 - Produits spécifiques	13 298,16 €	1 566,28 €	1 000,00 €	56 549,66 €	3510%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0%
Total général	4 847 363,10 €	4 901 044,45 €	4 987 738,69 €	5 193 223,94 €	6%

Evolution CA 2021/
CA 2022
+ 1 % env.

Variation
BP/CA prév. 2023
+ 4 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Progression de 65 % des recettes réelles de fonctionnement – Faits marquants 2023 :

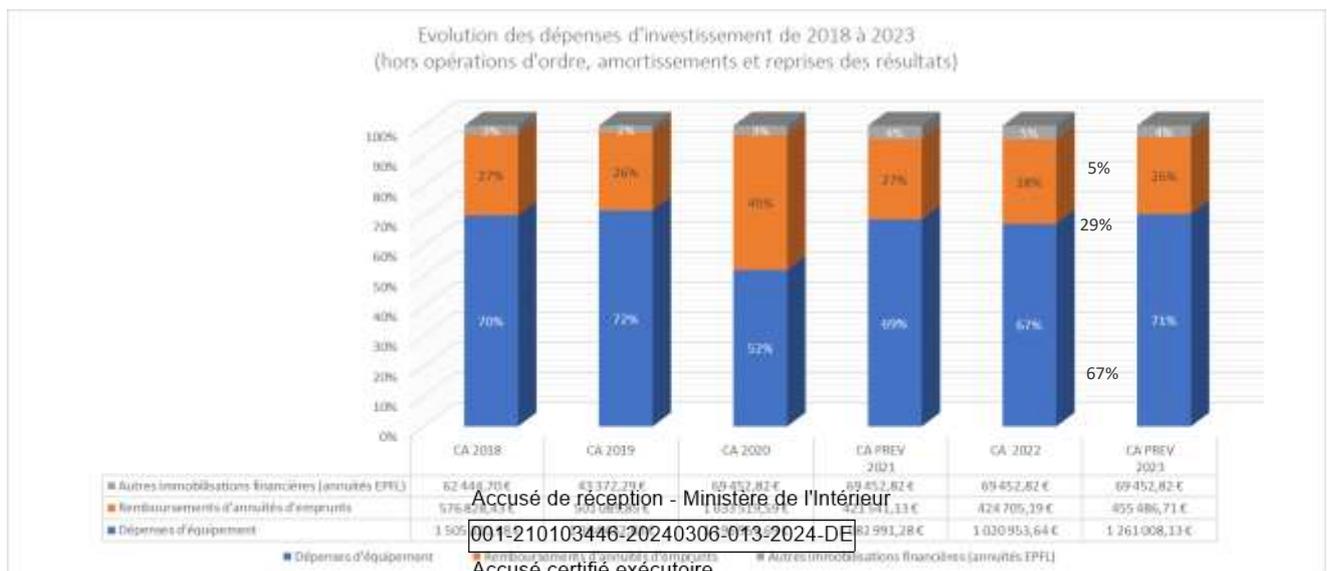
<p>Augmentation de la fiscalité directe (cf. chap.73) :</p> <p>+ 7% en 2023 (soit 284K€) grâce à la revalorisation forfaitaire des bases de Taxes Foncières de 7.1 %. Variation physique des bases de TFB (constructions et réhabilitations-extensions de logements, ou démolitions) de + 0.68% (+ 1.14% en 2022)</p>	<p>Baisse significative des remboursements d'indemnités journalières (cf. chap. 013) > - 49 % par rapport au CA 2022</p>	<p>Fiscalité indirecte (cf. chap.73) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taxe électricité : + 31% (impact de la hausse des coûts de l'énergie) -Stabilité du produit de la taxe sur la publicité extérieure - Diminution de la taxe additionnelle aux droits de mutation (- 2%)
<p>Attribution de compensation (AC) reversée par GBA (cf. chap.73) :</p> <p>+ 3% en 2023 du fait de la réduction de la participation de la commune à la DSI mutualisée (optimisation du parc)</p>	<p>Augmentation exceptionnelle de la Dotation Globale de Fonctionnement de 7 % (soit 17.5K€). A titre indicatif, entre 2014 et 2022, baisse significative et constante des dotations de l'État (environ 315K€ en cumulé sur la période)</p>	<p>Produits spécifiques (cf. chap.77) :</p> <p>Reversement de l'association Bout'chou à la Commune (25K€) + Remboursement du SIEA au titre d'un trop perçu sur une opération d'éclairage public de 2020 (24K€)</p>

2.3 Section d'investissement du budget général

En annexe 1 du présent document, vous trouverez le programme pluriannuel d'investissement.

La capacité d'investir constitue une clé essentielle pour la collectivité qui doit conserver des marges de manœuvre pour valoriser le territoire communal et conforter son attractivité. C'est grâce à son épargne nette que la commune a la capacité de financer les dépenses d'équipements.

Evolution des dépenses



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20240306-013-2024-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Les dépenses d'investissement globales s'élèvent à 1 881 476 € (*pour mémoire, 1 567 460€ en 2022*) auxquelles s'ajoutent 548 905 € de restes à réaliser (*pour mémoire, 122 581€ en 2022*) soit 2 430 381 € pour l'année 2023.

L'effort de désendettement engagé par la commune depuis plusieurs années porte ses fruits : 595k€ en 2023 (en 577K€ 2022).

Les dépenses d'investissement sont également conditionnées en grande partie aux capacités d'autofinancement dégagées par le budget de fonctionnement, d'où la nécessité de maintenir un certain niveau d'épargne nette : **1 194K€ en 2023** (*pour mémoire, 867K€ en 2022*).

A titre indicatif, les dépenses d'investissement 2023 se répartissent principalement comme présentées dans le tableau ci-dessous :

Bâtiments 43% des dépenses réelles	•Réhabilitation mairie, restructuration salle des fêtes, remplacement chauffe eau vestiaires foot, etc. (766K€)
Biodiversité & Transition énergétique 6% des dépenses réelles	•Installation panneaux photovoltaïques école Village, reprise étanchéité toiture pôle petite enfance, diverses plantations (105K€)
Équipements culturels et sportifs 1% des dépenses réelles	•Remplacement huisserie médiathèque, travaux gymnase (14.5K€)
Foncier 5% des dépenses réelles	•Paiement des annuités de l'EPFL
Matériel 3% des dépenses réelles	•Mobilier scolaire, matériel pour les services communaux, mobilier urbain divers, etc.
Mobilité/Voirie 10% des dépenses réelles	•Participation rond point Mermoz, reprise trottoir allée Pablo Picasso, création îlots chem. des Oures, abaisses bordure Vavres/Brillat Savarin, signalisation, etc. (179K€)

Évolution des recettes d'investissement

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement se sont élevées à 4 633 877,22 € (1 478 487,48 € en 2022). Elles se sont principalement décomposées comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 137k€ (en 2022 : 946 K€).
- Taxe d'aménagement : 149k€ (en 2022 : 101 k€).
- Amortissements (opération d'ordre) : 247 k€.
- Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 144k€ (en 2022 : 160 k€)
- Subventions : 356K€ (en 2022 : 134 k€.)

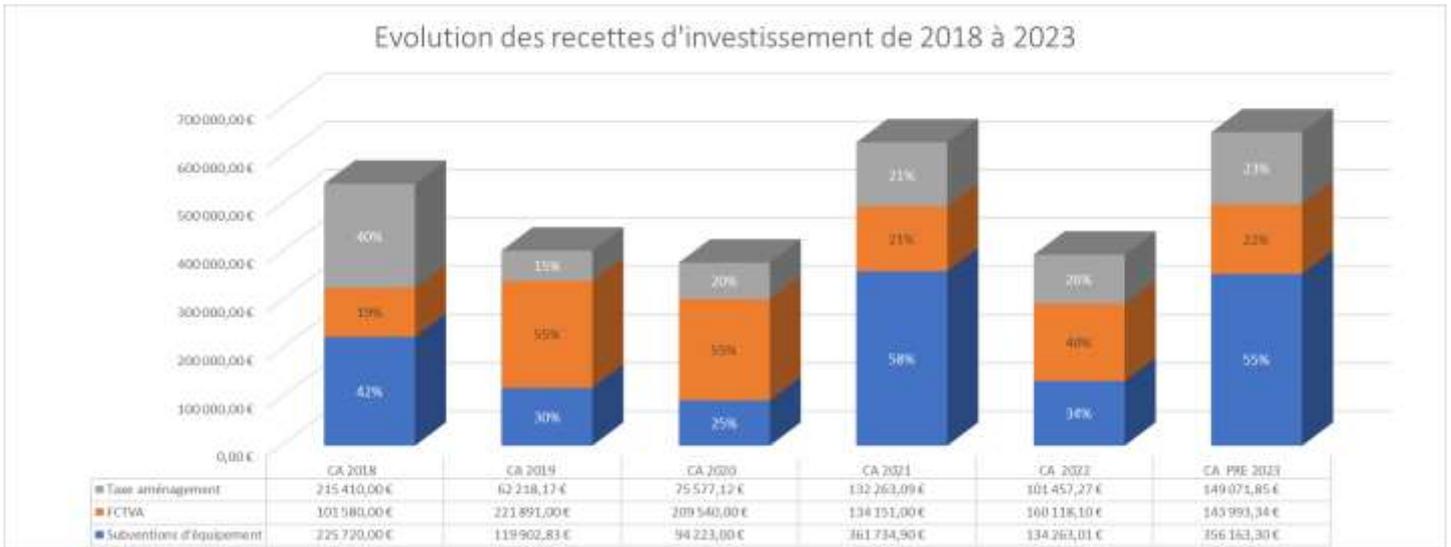
Le graphique ci-dessous présente un état de l'évolution de la taxe d'aménagement, du FCTVA et de nos subventions d'équipement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



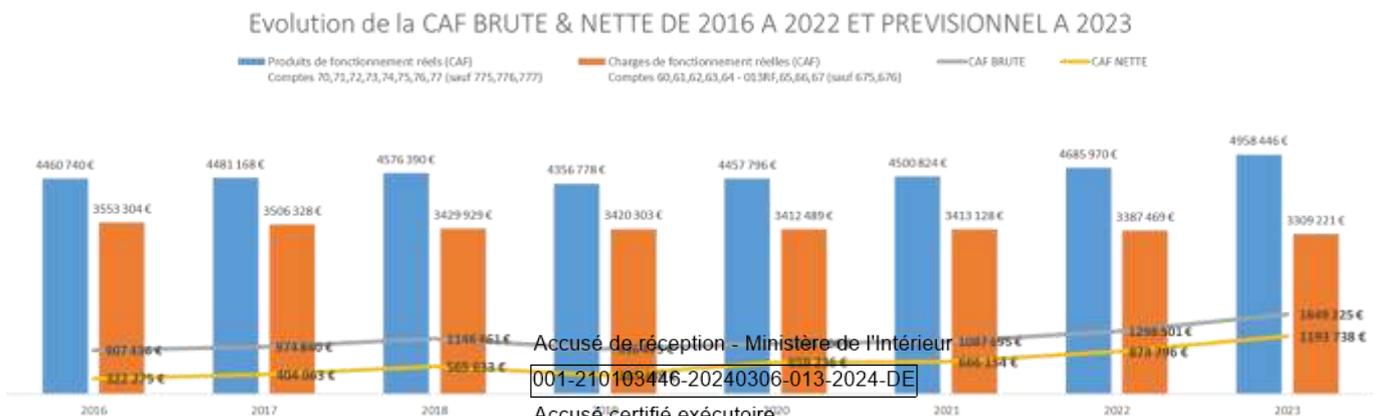
Les recettes d'investissement réelles ont progressé de 213% entre 2022 et 2023 grâce au débloqué du prêt de 2.5M€.

III/ Indicateurs financiers du budget général & Orientations 2024

3.1 Épargne

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement brute » (CAF), correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice (en mouvement réel). Cet excédent doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice, puis de financer tout ou une partie de son investissement. L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. A ce titre, l'épargne brute constitue le premier indicateur de pilotage financier des budgets locaux.

Depuis plusieurs années, la commune parvient à améliorer son niveau d'épargne brute ; il atteint un niveau très satisfaisant de 33,26%. Cela signifie que sur 100€ de recettes encaissées, la commune est capable d'épargner 33,26€ (en comparaison 24.41 % en 2021 et 27,61€ en 2022).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Les projections pour les années à venir laisse présager une diminution de la CAF brute et de la CAF nette à partir de 2024.

3.2 La dette

L'effort de désendettement mené le mandat dernier et en ce début de mandat a permis de diminuer significativement l'endettement de la commune et la charge de la dette.

Le nouveau prêt de 2,5M€ souscrit auprès du Crédit mutuel dans d'excellentes conditions (taux fixe de 0,8 % sur 25 ans) en prévision des travaux de la salle des fêtes a été débloqué en décembre. La commune a consacré, en 2023, 600K€ à son désendettement (455K€ de remboursement de capital). Logiquement, le remboursement de ce nouveau prêt en année pleine en 2024 augmentera de nouveau le niveau des remboursements. La commune consacrera ainsi 683K€ au remboursement de sa dette (dont 536K€ de remboursement de capital). Même en augmentation, cette charge de la dette reste acceptable et largement plus faible que ce que la commune a pu supporter il y a quelques années.

Organisme prêteur	Durée	Dates de début/fin	Taux d'intérêt (fixe)	Montant initial	CRD au 01/01/2024	Annuité 2023	Annuité 2024	Annuités 2025
CREDIT AGRICOLE	22 ans	05/2006 - 11/2027	4,775%	900 000€	249 200,00€	70 461,18€	70 297,62€	70 046,92€
DEXIA	20 ans	09/2010 - 10/2030	2,54%	125 000€	51 096,82€	7 990,72€	7 990,72€	7 990,72€
CREDIT AGRICOLE	19 ans	07/2011 - 12/2029	3,38%	950 000€	300 000,00€	61 994,30€	60 337,18€	58 543.88€
CREDIT AGRICOLE	30 ans	11/2012 - 08/2042	3,65%	4 000 000€	2 533 337,00	230 774,61€	226 097,20€	221 365,74€
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	02/2012 - 02/2027	3,69%	1 032 990,75	271 707,03€	89 582,02€	89 418,05€	89 195.70€
BANQUE POPUL.	6 ans	12/2020 - 02/2026	0,43%	647 500€	324 730,19€	109 136,15€	109 136,15 €	109 136,15 €
CREDIT MUTUEL	25 ans	12/2023 - 09/2048	0,80%	2 500 000€	2 475 000,00€	30 000,00€	119 500,00€	118 700,00€
TOTAL DES EMPRUNTS				10 155 490.75€	6 205 071,04€	599 938,98€ dont Capital : 455 497€ Intérêts : 144 442€	682 776,92€ dont Capital : 536 378.87€ Intérêts : 146 398.05€	674 979.11€ dont Capital : 542 464.76€ Intérêts : 132 514.35€

Evolution
ANNUITES 2023/2024
+ 14 % env.

Evolution
ANNUITES 2024/2025
- 1 % env.

Projection de la dette de 2024 à 2048 :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

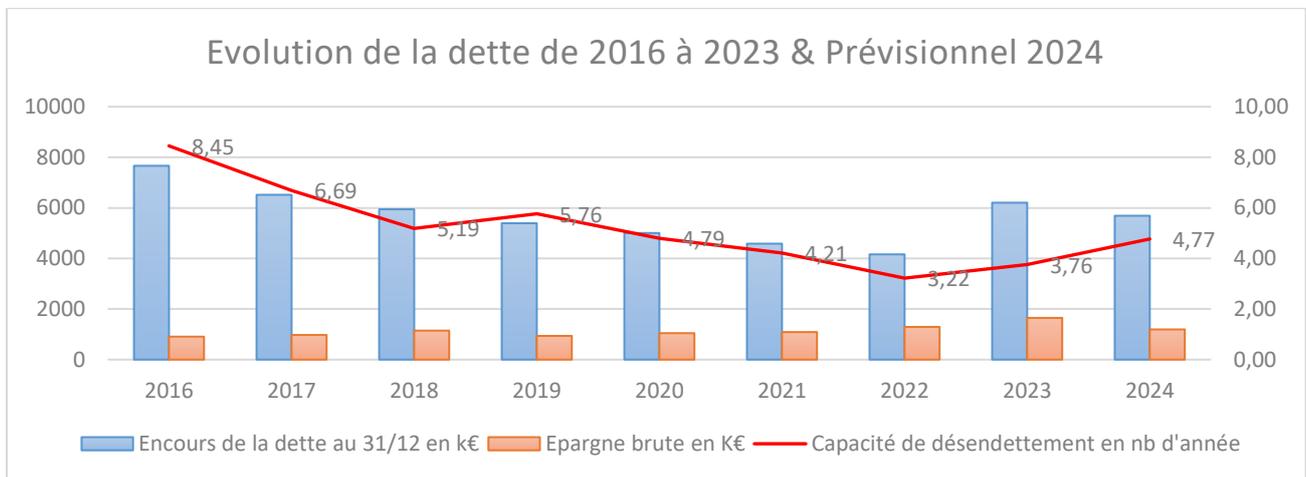


Ce graphique ainsi que l'état de la dette ci-annexé (cf. annexe n°2) laissent apparaître un pic des annuités de 2024 à 2026. 2024 correspond à la 1^{ère} année complète d'amortissement du nouveau prêt de 2.5M€ (119.5K€). Il est à noter que trois prêts arriveront à terme en 2026 et 2027, ce qui laissera :

- La possibilité de contracter un nouveau prêt si nécessaire pour compléter le financement de nouveaux investissements (projet de réhabilitation de l'école des Vavres) d'ici la fin du mandat,
- Une situation saine et des marges de manœuvre pour la prochaine équipe à partir de 2026,

Comme en témoigne le graphique ci-dessous, de 2019 à 2022, la capacité de désendettement de la commune a été en diminution constante.

Pour mémoire, le ratio de la capacité de désendettement exprime le nombre d'années théorique qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Au niveau national, le seuil d'alerte se situe à 10 ans.



➔ **L'intégration de l'emprunt de la salle des fêtes à partir du 4^{ème} trimestre 2023 dégrade de manière modérée le ratio de désendettement. Pour mémoire, l'objectif de fin de mandat est de se maintenir à un niveau inférieur à 8 ans.**

3.4 Orientations 2024

A l'issue de l'analyse rétrospective des précédents exercices et des premières perspectives fixées pour les années à venir, il est proposé de construire le budget 2024, mais aussi les suivants, sur les mêmes bases que les années précédentes tout en précisant davantage les modalités de mise en œuvre des orientations générales.

SECTION DE FONCTIONNEMENT > ORIENTATIONS & PROJECTIONS 2024 :

Les orientations budgétaires proposées pour l'année 2024 s'inscrivent dans la continuité de celles des années précédentes. Elles se déclinent dans les trois axes suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 03/04/2024

Fixer un objectif pluriannuel de l'épargne nette et du rythme prévisionnel des investissements



- Maîtriser les dépenses et les recettes de fonctionnement pour maintenir une épargne brute au même niveau que les objectifs des années précédentes (1,2M€ environ) et pour garder une capacité d'autofinancement en adéquation avec le rythme de nos investissements.

Ajuster les évolutions des recettes de fonctionnement qui s'imposent à la commune et limiter la perte d'autonomie :

- Miser (prudemment) sur une stabilité de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et une légère augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
- Intégrer les recettes exceptionnelles pour 2024 comme compensation de la diminution prévisible de certaines recettes de fonctionnement :
 - Produit issu du placement de 2 M€ sur un compte à terme du Trésor pour 6 mois à 3.73% (37.3K€)
 - Aide énergétique exceptionnelle de Grand Bourg Agglomération (49 k€)
 - Reversement annoncé de l'excédent de fonctionnement de l'association Bout 'chou (10k€)
- Intégrer un ralentissement de l'évolution des produits issus de la fiscalité du fait de :
 - La réévaluation des bases par l'Etat (3,9%) en dessous du rythme de l'inflation (4,9%),
 - Le ralentissement progressif de l'augmentation de l'assiette lié au ralentissement du rythme des constructions inhérent à la crise de l'immobilier,
 - La baisse prévisible du niveau de compensation des exonérations des taxes foncières aux entreprises.
- Engager une réflexion en 2024 sur l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants pour une mise en œuvre éventuelle en 2025.
- Limiter la pression fiscale sur les ménages et les entreprises : les bons résultats de 2023 et les recettes exceptionnelles attendues en 2024 nous permettent de nous affranchir cette année encore d'une hausse des taux de fiscalité directe.

Toutefois, une réévaluation des taux d'ici la fin du mandat n'est pas à exclure si l'inflation ou la crise immobilière persiste. En obérant nos recettes fiscales, un tel contexte demanderait alors de trouver des marges de manœuvres nouvelles pour tenir notre capacité d'autofinancement et la mise en œuvre de notre programme pluriannuel d'investissement.

PROJECTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2024 :

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA PREV 2023	BP 2024	Variation BP 2023/2024
Ordre	15 930,76 €	4 214,00 €	49 491,69 €	49 413,88 €	25 000,00 €	-49%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 930,76 €	4 214,00 €	49 491,69 €	49 413,88 €	25 000,00 €	-49%
Réelle	4 681 432,34 €	4 746 830,45 €	4 788 247,00 €	4 993 810,06 €	4 982 478,00 €	4%
013 - Atténuations de charges	180 608,83 €	60 265,72 €	25 121,00 €	35 364,04 €	19 110,00 €	-24%
51- Trésor, étab. financiers et assimilés					37 300,00 €	
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	46 578,37 €	50 374,53 €	49 783,00 €	50 247,90 €	42 814,00 €	-14%
73 - Impôts et taxes	3 759 682,82 €	3 909 204,70 €	4 062 946,00 €	4 193 542,17 €	4 208 040,00 €	4%
74- Dotations et participations	639 805,03 €	692 723,77 €	589 114,00 €	626 572,06 €	569 604,00 €	-3%
75- Autres produits de gestion courante	41 459,13 €	32 695,45 €	60 283,00 €	31 534,23 €	105 110,00 €	74%
77 - Produits spécifiques	13 298,16 €	1 566,28 €	1 000,00 €	56 549,66 €	500,00 €	-50%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	150 000,00 €	0%				
Total général	4 847 363,10 €	4 901 044,45 €	4 987 738,69 €	5 193 223,94 €	5 157 478,00 €	3%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



La tendance 2024 laisse esquisser une augmentation des recettes de fonctionnement de l'ordre de 3%. Les projections sont bâties sur la base des éléments suivants :

- Réévaluation forfaitaire de 3,9 % des bases de **taxes foncières et de l'allocation compensatrice de TF sur les locaux industriels**
- Diminution de l'assiette fiscale compte tenu du ralentissement du rythme des constructions et du partage des produits fiscaux avec la communauté d'agglomération sur les zones d'activités communautaires (Calidon notamment)
- Augmentation de la compensation des exonérations de taxe foncière des logements locatifs sociaux (livraison des Viards et du lotissement Saint-André)
- Hausse de l'attribution de compensation (AC) reversée par la communauté d'agglomération (+10K€ environ) compte tenu de la modification des règles de facturation du service commun de la DSI mutualisée au 01/01/2024 (refacturation aux communes en investissement et non plus en fonctionnement des frais d'investissement liés au service tels que l'acquisition de matériel, d'applications métiers, etc.)
- **Recettes exceptionnelles mentionnées ci-dessus,**
- Baisse des recettes de **location de salles** du fait de l'indisponibilité de la salle des fêtes mais une augmentation des revenus locatifs des maisons acquises par l'EPF de l'Ain,
- Augmentation de la taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité (TICFE), la commune percevant une partie de l'accise sur l'électricité,
- Baisse attendue des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) compte tenu de la baisse du marché immobilier. Il est à noter que les ventes se sont relativement bien maintenues sur la commune jusqu'au début de l'année 2024.
- Dans la continuité de 2022 et 2023, baisse significative des remboursements **d'indemnités journalières** liée à l'amélioration de l'absentéisme de longue durée.
- Diminution de la participation de l'État au financement du poste de conseiller numérique (-7.5K€).

Maîtriser au plus juste l'évolution des dépenses de fonctionnement :

- **Maitriser l'impact de l'inflation sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement :**
 - Augmentation prévisionnelle de l'ensemble des dépenses même si tendance au ralentissement de l'inflation,
 - Stabilité des primes d'assurances ; toutefois, les contrats arriveront à échéance en fin d'année. Compte tenu du marché actuel, il est à prévoir une envolée des cotisations dans les années à venir,
 - Pas/peu de marges de manœuvre nouvelles compte tenu des efforts réalisés depuis plusieurs années,
 - Volonté de ne pas supprimer les dépenses d'entretien et de renouvellement de notre patrimoine pour réaliser des économies de court terme, qui risqueraient d'augmenter fortement des charges à moyen/long terme par défaut d'entretien.
- **Maitriser l'évolution de la masse salariale :**
 - En complément de l'évolution « classique » du glissement vieillesse technicité (GVT), intégration des éléments suivants :
 - Effets en année pleine des mesures qui ont été actées en 2023 (augmentation générale du point indiciaire de 1,5% etc)

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



- Revalorisation significative du budget alloué à l'action sociale afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents et l'attractivité de la collectivité dans le cadre de futurs recrutements
 - Versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle (14K€)
 - Augmentation générale de 5 points d'indice sur l'ensemble des grilles au 1^{er} janvier 2024 (environ 25 euros bruts de plus par mois par agent) ;
 - Augmentation du taux de cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), faisant passer la part patronale de 30,65 % à 31,65 %.
 - Augmentation du versement transport perçu par l'agglomération dans le cadre de la nouvelle délégation de service public et de l'augmentation des services proposés aux usagers.
 - Gestion des mouvements de personnel (recrutement en attente sur le poste de comptable, remplacement d'un congé maternité, etc.) et déploiement du nouveau service de délivrance des passeports et cartes d'identité,
 - Réflexion relative à l'externalisation de prestations pour pallier la vacance de postes au sein des services techniques et ainsi garantir la continuité de service.
- **Prendre en compte l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie :**
 - Fin du bénéfice du dispositif ARENH en 2024 justifiant une augmentation du coût de l'électricité (estimée à 20%)
 - Diminution du prix du gaz par rapport à 2023 (-30% annoncé par le SIEA)
 - Augmentation des tarifs de la chaufferie bois
 - **Intégrer l'impact des mesures de réduction des consommations énergétiques :**
 - Baisse des consommations de chauffage grâce aux travaux d'isolation réalisés
 - Effet en année pleine de l'autoconsommation de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'école du Village (et dans l'année sur celle du foyer)
 - Impact de la généralisation de l'extinction de l'éclairage public dans tous les quartiers.
 - **Maintenir le soutien à la vie locale et associative :**
 - Maintien de l'enveloppe de subventions aux associations locales
 - Revalorisation des subventions allouées aux associations Bout 'chou et Pôle Pyramide compte tenu de l'évolution de leur convention collective
 - Intégration d'un budget dédié au subventionnement des classes découverte (+10k€)
 - Ajustement du budget du CCAS en fonction du périmètre de ses missions.

PROJECTION DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2024

La projection 2024 table sur une **maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement** :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Variation BP 2022/2023
Ordre	157 620,61 €	166 152,61 €	1 325 732,57 €	215 861,21 €	1 328 318,00 €	0%
023 - Virement à la section d'investissement	- €		1 091 456,88 €		1 098 318,00 €	1%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 620,61 €	166 152,61 €	234 275,69 €	215 861,21 €	230 000,00 €	-2%
Réelle	3 593 941,03 €	3 447 984,76 €	3 662 006,12 €	3 362 794,73 €	3 829 160,00 €	5%
011- Charges à caractère général	720 888,75 €	780 689,27 €	879 564,12 €	747 481,35 €	842 437,32 €	-4%
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 630 511,79 €	1 668 947,80 €	1 705 832,00 €	1 662 650,14 €	1 793 220,00 €	5%
014- Atténuations de produits	- €		23 000,00 €	17 922,75 €	28 000,00 €	22%
022- Dépenses imprévues	- €		- €		5 000,32 €	
65- Autres charges de gestion courante	1 079 420,26 €	847 115,08 €	910 193,00 €	795 180,01 €	980 181,00 €	8%
66 - Charges financières	162 845,23 €	150 382,61 €	142 667,00 €	139 310,48 €	144 571,36 €	1%
67- Charges exceptionnelles	75,00 €	600,00 €	500,00 €	- €	30 750,00 €	6050%
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et prov	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	5 000,00 €	1900%
Total général	3 751 561,64 €	3 614 137,37 €	4 987 738,69 €	3 578 655,94 €	5 157 478,00 €	3%

Evolution
CA 2021/ 2022
- 4 %

Evolution
CA 2022/ 2023
- 1 %

A ce stade, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement présente une **augmentation de 5 %** par rapport aux prévisions du BP 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT > ORIENTATIONS & PROJECTIONS 2024 :

Maintenir notre capacité d'investissement :

- Faire face à une baisse prévisionnelle de nos recettes et à une augmentation programmée des charges :
 - Une baisse (probablement importante et durable jusqu'à la fin du mandat) des produits de la taxe d'aménagement (TA) (estimée à -100 k€) compte tenu du ralentissement du marché immobilier et du rallongement des délais de paiement de la TA.
 - Une augmentation des annuités d'emprunt jusqu'en 2026 puis une diminution significative à partir de 2027 (-170K€).
 - Une hausse des remboursements d'annuités à l'EPF dans les prochaines années :
 - à partir de 2024 : + 14 k€ environ/an du fait du démarrage du portage d'un terrain acquis chemin de Chalandré,
 - en 2025 : remboursement de l'intégralité du capital concernant un foncier acquis par l'EPF, allée du Pieri, au terme de 4 années de portage (71.5K€). Cette dépense supplémentaire sera partiellement compensée par le solde de trois portages représentant un coût annuel d'environ 44K€.

De nouvelles acquisitions pourraient également être envisagées (foncier Robin dans le centre village notamment). L'objectif serait de ne pas dépasser les 100 k€/an. A noter qu'un rallongement de la durée de portage du foncier de la rue du Pieri permettrait de diminuer cette charge dès 2024 et de la lisser sur les prochaines années.

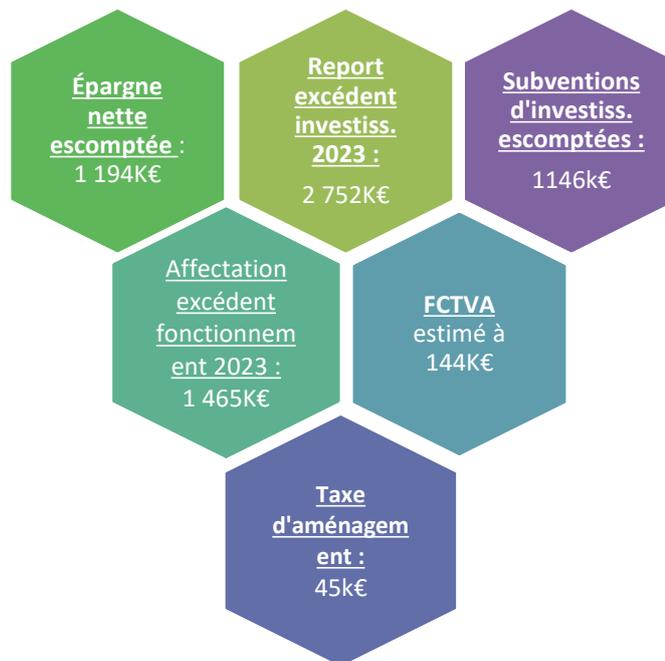
- Compenser les charges/baisses par une augmentation des recettes :
 - Une mobilisation effective en 2024 et 2025 du prêt de 2,5 M€ : d'après les dernières estimations, 1.7M€ devraient être affectés au financement de la salle des fêtes laissant ainsi la possibilité de mobiliser le solde (800K€ environ) sur d'autres projets tels que la réhabilitation de l'école des Vavres.
 - Une augmentation prévisionnelle du PCTVA dopé par l'augmentation des dépenses d'investissement (estimé à 580 k€ en 2025)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001210103446-20240306-012-2024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

- Une intégration des principales subventions déjà acquises et une estimation prudente de celles envisageables sur les principaux projets d'ici la fin du mandat :
 - 738 k€ de la communauté d'agglomération au titre du PET 2 (2024-2026),
 - 307 k€ de l'Agence de l'eau (appel à projet Eau et Climat),
 - 500K€ du département au titre du Pacte de territoire (dont 113K€ déjà notifiés en 2023)
 - Financements divers de l'Etat : Fonds vert (635K€ notifiés en 2023), DETR, DSIL, EducRenov, ACTEE, etc.
- Une veille des dispositifs de financement sera assurée pour identifier toute autre opportunité.
- La souscription d'un nouvel emprunt « d'ajustement » pour équilibrer le cas échéant l'opération de rénovation des Vavres pourra être envisagée sans obérer les marges de manœuvre à laisser à la prochaine équipe municipale pour financer un ou plusieurs projets structurants.

PROJECTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 :

Les résultats de l'exercice 2023 permettent de bâtir des projections sur la base des éléments suivants :



- Prioriser nos dépenses d'investissement et mieux adapter le rythme des projets à la recherche de financement :
 - **Modernisation de la salle des fêtes :** pour mémoire, afin de simplifier la gestion budgétaire et administrative de cette opération, un suivi pluriannuel des dépenses a été adopté début 2023 sous la forme d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Il est proposé d'actualiser cette AP de la manière suivante :

Autorisation de programme (AP)	Réception - Minis	Crédits de paiement (CP)		
		Réalisé 2023	Prév. 2024	Prév. 2025
3 471 734 €	001-2101034	2 567 334 €	2 492 000 €	713 000 €

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

Sur l'opération de restructuration de la salle des fêtes, 1 917k€ de subventions ont d'ores et déjà été notifiés à la commune. Elle reste dans l'attente du retour de la Région et du Département pour le volet « Bois local ». Par ailleurs, elle devrait pouvoir valoriser certains travaux d'efficacité énergétique par des certificats d'économie d'énergie (CEE).

- **Espaces publics du centre village (3 phases) :** les travaux d'aménagement du parvis de la mairie et la sécurisation du carrefour (phase 1) seront lancés dès le printemps 2024 (291K€ HT). L'objectif de pouvoir réaliser d'ici la mi 2025 le parvis sud de la salle des fêtes (phase 2 estimée à 250k€). La démolition de la maison Nicod, le réaménagement du parking et les travaux sur la rue des écoles (phase 3 estimée à 350 k€) constituent la variable d'ajustement de ce projet. Il conviendrait d'ajouter à ce programme de travaux l'aménagement du parvis nord de la salle des fêtes et de ses abords (200k€).

L'État (DETR), le Département et l'Agence de l'eau (désimperméabilisation uniquement) cofinanceront ces travaux. La capacité à mener à bien l'ensemble de ce programme dépendra du montant des subventions complémentaires à mobiliser.

- **Sobriété énergétique :**

- **Bout 'chou/École du Village/Foyer :**

La réalisation d'un bouquet de travaux préparé techniquement et financièrement sur l'année 2023 (relamping led, remplacement des menuiseries extérieures et des VMC, installation de panneaux photovoltaïques) devrait se finaliser en 2024 (coût total estimé à 455K€ HT et subventionné à hauteur de 74% par l'État, le département, la CAF et la communauté d'agglomération).

- **Étude thermique de la cantine du village et du pôle socio culturel :**

Afin d'identifier les désordres thermiques durant l'été, il est proposé de mener à bien des études techniques dans le cadre d'un programme financé par l'Etat (ACTEE).

- **Modernisation de l'éclairage public :**

Après les travaux de modernisation des armoires de contrôle ayant permis l'extinction partielle dans les quartiers, la phase suivante de modernisation de notre éclairage pourrait passer par :

- Le passage en Led des points lumineux restant éclairés toute la nuit,
- Le retrofit en Led des points non conformes (boules),
- La diminution du nombre de points lumineux.

Une première estimation de ce bouquet de travaux a été faite par le SIEA pour un montant de 140 k€ environ. La possibilité de financer ces travaux par l'intracring (financement à court terme de la Banque des Territoires) proposé par le SIEA doit être étudiée tout comme la possibilité de subvention par l'État au titre du Fonds vert.

- **Modes doux :**

- **Aménagement des cheminements des Flèches et de Chalandré :**

Les études préalables (relevés topographiques et principes de tracé) ont été élaborées avant 2023. Il s'agira en 2024 de mener les acquisitions foncières et de solliciter les cofinancements (Fonds vert – nature en ville, voire PET 2). Les travaux quant à eux pourraient être programmés en 2025.

- **Participation à la réalisation de la piste cyclable Corgenon :**

Le démarrage des travaux est encore conditionné par les acquisitions foncières en cours de réalisation et la consultation des entreprises. La participation de la commune aux travaux dont la maîtrise d'ouvrage est portée par Grand Bourg Agglomération porte sur le réaménagement des entrées de quartier (rues des Myosotis et des Iris,



chemin du Bourg : 100 k€) et la participation à la sécurisation du carrefour entre la RD936 et le chemin de l'Étang neuf sous maîtrise d'ouvrage du département (130 k€ env.). Il est probable que compte tenu du démarrage d'ici à la fin de l'année, la plupart de ces participations soit appelée en 2025.

- **Rocade et sécurisation du rond-point des Viard/pré Joli en 2024 voire plus probablement en 2024-25 :**

Ce secteur est la dernière partie de la rocade sans aménagement de sécurité. En 2023, les études ont été réalisées et validées par le département et Grand Bourg Agglomération. Deux des trois propriétaires ont d'ores et déjà donné leur accord pour la cession du foncier nécessaire à la réalisation de ces travaux. Ils pourraient également concerner la mise en accessibilité d'un nouveau quai bus par Grand Bourg Agglomération pour un point d'arrêt supplémentaire sur la ligne 5. Ils permettraient également de relier directement le collège par la rocade d'une part, et le parc du pré joli d'une autre part. Cet aménagement inscrit dans le schéma cyclable communautaire bénéficiera des financements croisés du PET2. De plus, une subvention au titre du plan vélo du département pourrait être demandée. Au final, ces travaux d'un montant de 250 k€ pourraient être cofinancés à hauteur de 80%. Leur démarrage pourrait s'envisager durant le dernier trimestre 2024.

- **Travaux de modernisation dans divers quartiers :**

Il convient de prévoir un budget d'investissement pour répondre aux besoins des quartiers en équipements nouveaux ou travaux de proximité (25k€).

- **Modernisation des bâtiments et équipements :**

Afin de maintenir en bon état de fonctionnement ses équipements, la commune poursuit la rénovation et la modernisation de ses équipements.

- **Médiathèque :**

Validé en 2023, le remplacement d'une grande partie du mobilier vise à moderniser la médiathèque pour en faire un lieu plus attractif et ouvert à tous les publics. Le coût des acquisitions est de 53k€ subventionné à hauteur de 10K€ par le département.

- **Équipements sportifs :**

Plusieurs travaux s'avèrent urgents : il s'agit notamment de la rénovation des douches du foot et du passage en led de l'éclairage d'un court de tennis. Une enveloppe de 104k€ est ainsi dédiée à la modernisation des équipements sportifs.

- **Crèche et micro crèche :**

Les travaux de réfection et de rénovation thermique (isolation de la toiture) du pôle petite enfance se poursuivront en 2024 pour un montant de 18.5k€ avec la sollicitation du concours financier de la CAF.

Par ailleurs, une aide à l'investissement est prévue pour permettre à l'ADMR de trouver un équilibre financier au projet de micro-crèche qu'elle porte. La commune pourrait apporter son concours à hauteur de 120 k€ (6x20k€/place) dont la moitié sous forme d'apport de terrain. A ce stade, il est encore difficile de prévoir le démarrage des travaux. Il est probable que cette aide ne sera à verser qu'en fin d'année ou l'année prochaine.

- **Études relatives au projet de réhabilitation de l'école des Vavres :**

Elles concernent principalement l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence départementale d'ingénierie et la réalisation des diagnostics techniques pour un montant estimé à 20k€. Une analyse précise des financements mobilisables sera engagée dès cette année (subventions, prêt de la Banque des Territoires, etc.).

- **Renouvellement annuel du mobilier / travaux divers dans les bâtiments :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20240306-013-2024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Une enveloppe annuelle est prévue que ce soit pour les écoles et restaurants scolaires (4k€), ainsi que les autres bâtiments (36k€ dont 31K€ dédiés à l'équipement de la salle des fêtes réhabilitée) de la commune.

- Travaux de proximité
- **Nature en ville, biodiversité et changement climatique :**
 - Plantations annuelles
 - Aménagement du cimetière (allées stabilisées, terre végétale et plantations : 120K€)
 - Études et sondages concernant l'évolution du mode d'arrosage des terrains de football (coût global estimé à 30k€ subventionné à hauteur de 60% par l'Agence de l'eau)
- **Aide de jeux et équipements de proximité :**
 - Vavres, Centre village, croix du sud en 2024
 - Perspectives hameau des artistes et pré joli en 2025
- **Matériel alloué aux services techniques et à la police municipale :**

Il apparaît nécessaire de renouveler une partie du matériel des services techniques afin de leur permettre de travailler dans de bonnes conditions de sécurité et de santé. Les investissements les plus urgents envisagés cette année concernent tout particulièrement :

 - Acquisition d'un camion plateau d'occasion de 3,5 tonnes (43k€) et d'un microtracteur (23k€),
 - Équipements des locaux (20k€),
 - Plan de renouvellement des outils et équipements divers (10k€),
 - Équipement de la police municipale (3k€).
- **Voirie :**

Notre réseau viaire comporte 54 kilomètres de chemins et de rues dont une part importante n'a pas connu de travaux significatifs depuis des années (voire leur date de création dans bon nombre de lotissements datant des années 70/80). Leur état s'est au fur et à mesure des années dégradé et devient aujourd'hui préoccupant. Face à la baisse des dotations de l'État, depuis 2023, la commune (comme la plupart des autres collectivités) a sous-estimé le budget consacré aux travaux d'entretien lourd de son patrimoine viaire au risque de le voir se dégrader et d'en augmenter le coût de remise en état. L'augmentation des coûts des matériaux et des prestations de travaux publics accentue encore cette charge.

Aussi, pour faire face à cette situation et éviter de prendre du retard dans ces investissements, il est prévu d'augmenter significativement durant les années à venir la part de ces dépenses. Une programmation des réfections de voiries a été élaborée pour un montant de 300k€/an en moyenne. Il est à noter que ces dépenses sont supportées exclusivement par la commune.
- **Acquisitions foncières :**

En 2024, la commune aura terminé de rembourser l'EPF de l'Ain pour les fonciers de la ferme du centre village et les acquisitions foncières du val Richagnon (450 k€). Elle a également la possibilité de réétaler sur une période de 5 ans le remboursement du foncier de l'allée du Pieri. Au total, les remboursements à l'EPF diminueraient d'environ 40 k€.

En parallèle, plusieurs acquisitions foncières sont à envisager en 2024 pour de la compensation agricole (20 k€ environ) ou en prévision des aménagements des modes doux (20 k€ environ).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



○ **Études urbaines et PLU :**

La révision du PLU engagée par la commune constitue le principal poste des dépenses d'ores et déjà contractualisées avec le bureau d'étude. Au titre de l'année 2024, le prévisionnel des dépenses est de 78.8 k€. Il est à noter que :

- la commune a obtenu des aides de l'État et du Département d'un montant global de 22 729 €.
- L'étude de faisabilité sur le secteur du Richagnon est pris entièrement en charge par Grand Bourg Agglomération dans le cadre de l'appel à projet urbanisme durable.

IV/ Le budget de la régie d'énergie

BUDGET REGIE DE L'ENERGIE						
BALANCE COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2023						
				Rappel		
FONCTIONNEMENT				PREV. 2023	2022	2021
DEPENSES				154 420,31 €	159 870,25	147 441,16
RECETTES				225 923,00 €	213 760,72	235 032,88
RESULTAT				71 502,69 €	53 890,47	87 591,72
INVESTISSEMENT						
DEPENSES				140 893,16 €	155 453,31	145 168,01
RECETTES				69 390,47 €	103 091,72	59 341,95
RESULTAT				-71 502,69 €	-52 361,59	-85 826,06
REPORTS						
DEPENSES				0,00 €	0,00	0,00
RECETTES				0,00 €	0,00	0,00
RESULTAT				0,00 €	0,00	0,00
CLOTURE DE L'EXERCICE						
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT				71 502,69 €	53 890,47	87 591,72
RESULTAT D'INVESTISSEMENT				-71 502,69 €	-52 361,59	-85 826,06
SOLDE GLOBAL DE L'EXERCICE				0,00 €	1 528,88	1 765,66

En 2023, le budget de la Régie a généré un résultat de clôture de 0€ dont les raisons seront explicitées ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



4.1 Bilan 2023 & Projections 2024

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA prév. 2023	Evolution CA 2022/2023
Chap. 011- Charges à caractère général	126 522,85 €	141 570,28 €	150 774,34€	136 362,11€	- 4%
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	5,00 €	0,00 €	-
Chap. 66 – Charges financières	3 232,02 €	2 749,97 €	2 508,20 €	2 508, 20 €	- 9%
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	2 146,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Chap. 68 – Dotation dépréciation	40,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	-
Chap. 022 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total dépenses réelles d'exploitation	131 941,16 €	144 370,25 €	153 337,54 €	138 920,31 €	- 4%
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	73 258,46 €	0,00 €	-
Chap. 042 – Dotations aux amortissements	15 500,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €	-
Total dépenses d'ordre d'exploitation	15 500,00 €	15 500,00 €	88 758,46 €	15 500,00 €	-
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	147 441,16 €	159 870,25 €	242 096,00 €	154 420,31 €	- 3%

Chap. 70 – Vente de produits (thermies)	170 279,78 €	195 282,94 €	204 341,00 €	213 489,60 €	+ 9%
Chap. 74 - Subvention d'exploitation		1 196,81 €	0,00 €	2 668,34 €	+ 123%
Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	0,48 €	0,00 €	5,00 €	0,00 €	-
Chap. 77 - Produits exceptionnels	43 905,00 €	0,00 €	37 750,00 €	9 756,06€	-
Total recettes réelles d'exploitation	214 185,26 €	196 479,75 €	242 096,00€	225 923,00 €	15 %
Chap. 042 – Amortissements subventions	20 847,62 €	17 280,97 €	0,00 €	0,00 €	-
Total recettes d'ordre d'exploitation	20 847,62 €	17 280,97 €	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	235 032,88 €	213 760,72 €	242 096,00 €	225 923,00 €	+ 6%

Chap.001 – Résultat antérieur reporté	40 404,92 €	85 826,06 €	52 361,79 €	52 361,79 €	- 39%
Chap. 16 - Emprunts	54 774,67 €	52 346,35 €	52 587,14 €	52 587,07 €	-
Chap. 23 - Immobilisations en cours	29 140,80 €	- €	37 700,00 €	35 944,30 €	-
Total dépenses réelles d'investissement	83 915,47 €	52 346,28 €	90 287,14 €	88 531,37 €	+ 69%
Chap. 040 – Amortissements subventions	20 847,62 €	17 280,97 €	0,00 €	0,00 €	- 100%
Total dépenses d'ordre d'investissement	20 847,62 €	17 280,97 €	0,00 €	0,00 €	- 100%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	145 168,01 €	155 453,31 €	142 648,93 €	140 893,16 €	- 9%

Chap. 10 - Excédent de fonctionnement N-1	43 841,95 €	87 591,72 €	53 890,47 €	53 890,47 €	- 38%
Total recettes réelles d'investissement	43 841,95 €	87 591,72 €	53 890,47 €	53 890,47 €	- 38%
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation			73 258,46 €		
Chap. 040 - Dotations amortissements	15 500,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €	-
Total recettes d'ordre d'investissement	15 500,00 €	15 500,00 €	88 758,46 €	15 500,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 341,95 €	103 091,72 €	142 648,93 €	69 390,47 €	- 33%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



DEPENSES D'EXPLOITATION

- **Évolution globale 2022/2023 : - 4% (soit -5.5K€) :**
- Diminution de 4% des charges à caractère général (chap. 011) : baisse du P1 (fourniture du combustible) de l'ordre de 11% (-8.5K€) imputable à la fois à la diminution des consommations de thermies (-15%) et à la révision de prix du marché d'exploitation de la chaufferie avec DALKIA (-23% ; pour rappel, +34% en 2022)
- Poursuite du désendettement de la Régie du fait de la renégociation du prêt réalisé en 2020 (-9% de remboursement d'intérêts)

RECETTES D'EXPLOITATION

- **Évolution globale 2022/2023 : + 15% (soit + 29.5K€)**
- Chap. 70 : augmentation de 9% des ventes de thermies (+18K€) faussée par une erreur de facturation du 3^e trimestre à l'ensemble des abonnés (trop perçu de 15K€) qui sera régularisée sur l'exercice 2024 => en réalité, hausse de 2% seulement des ventes de thermies (+3K€). Pour rappel, répercussion aux abonnés de la révision contractuelle des prix du marché d'exploitation de la régie conclu avec DALKIA (-23% en 2023)
- Encaissement du bouclier tarifaire mis en place par l'État (chaufferie 80% bois et 20% gaz) représentant 2.7K€ (versement aux abonnés)
- Versement d'une subvention d'équilibre de la commune à la Régie de 8,8K€ (pour mémoire, 0€ au CA 2022)

DEPENSES & RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **Évolution globale 2022/2023 : - 9% en dépenses et - 33 % en recettes**
- Déficit d'investissement 2022 reporté en 2023 : - 33.5K€ par rapport au CA 2022
- Fin d'amortissement des subventions d'investissement du réseau de chaleur (pour rappel, 17K€ en 2022)
- Travaux de modification du réseau dans le cadre du projet de restructuration de la salle des fêtes réalisés en 2023 (60K€) : 60% réglés en 2023 et le solde en 2024
- Excédent de fonctionnement 2022 affecté en investissement en 2023 : -34K€ par rapport au CA 2022

Évolution des consommations de 2019 à 2023 (exprimées en KWh) :

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
SITES COMMUNAUX (1)	679.318	632,826	863,754	649,016	501,432	- 23%
AUTRES ABONNES (2)	643.928	757.798	883,997	744,281	677,470	- 9%
Remarques		<i>Effet crise COVID</i>	<i>Raccordement bâtiments E & F de la Viole</i>	<i>Raccordement bât. G de la Viole + Travaux mairie + plan sobriété énergétique</i>	<i>Coupure SDF à compter de juin</i>	

(1) : Sites communaux : MAIRIE, GROUPE SCOLAIRE, SALLE DES FETES, CENTRE DE LOISIRS, PÔLE PETITE ENFANCE, SALLE CHAUFFERIE, PÔLE SOCIO CULTUREL

(2) : Autres abonnés : LE PREVERT, COTE SOLEIL, CLOS ERABLE, LOGIDIA BAT B, MARPA

A titre indicatif, en janvier 2024, les prix du P1 (fourniture de combustible) ont augmenté de 2% par rapport à décembre 2023.

Projection 2024 :

Les résultats de l'exercice 2023 permettent de bâtir des projections sur la base des éléments suivants :

- Report du déficit d'investissement 2023 : 71.5K€
- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 : 71.5K€.
- Baisse de vente de thermies générée par les évolutions météorologiques, la poursuite des mesures de sobriété énergétique et l'indisponibilité de la salle des fêtes durant le chantier.

Comme sur les exercices précédents, conformément aux contrats des abonnés, l'augmentation forfaitaire annuelle des tarifs de 2% s'appliquera en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

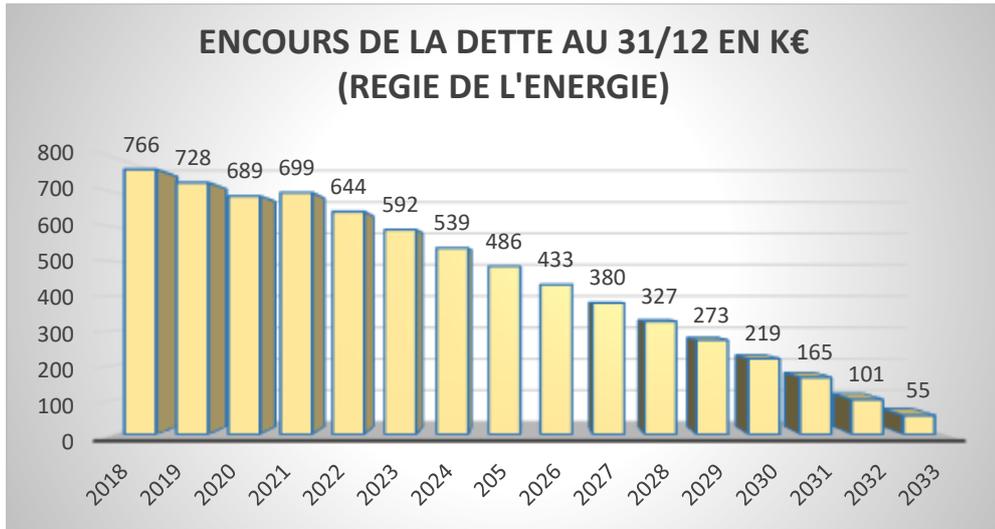
Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Enfin, il est à noter que la Régie règlera le solde des travaux de modification de réseau réalisés en 2023 dans le cadre du projet de restructuration de la salle des fêtes (24K€).

4.2 Situation de la dette

Grâce à la renégociation de l'emprunt en 2020 (taux fixe de 0.46%), la gestion de l'encours de la dette est en forte diminution. L'emprunt de 699 206€ arrivera à terme en février 2033.



4.3 Orientations 2024 du budget de la régie de l'énergie

Le budget de la régie de l'énergie est strictement lié au fonctionnement de la chaufferie bois et du réseau de chaleur qui lui est associé. Ces derniers alimentent la plupart des bâtiments communaux du centre village (hors église, services techniques et gymnase) et la majeure partie des logements récemment construits dans le centre village élargi depuis 10 ans.

Ce budget est marqué par :

- Une forte variabilité des recettes en fonction des conditions météorologiques. Celles-ci conditionnent en effet d'une part, l'usage plus rentable de la chaudière bois par grand froid que celui de la chaudière gaz, et d'autre part, le volume de thermies consommées par le chauffage des bâtiments,
- Un surdimensionnement de la chaufferie au moment de sa construction, il y a dix ans, pour anticiper les besoins futurs compte tenu des perspectives d'urbanisation du centre village,
- Une réduction drastique de la consommation énergétique des bâtiments (dont celle de chauffage) compte tenu de l'augmentation du niveau de performance énergétique des logements imposé par la loi depuis 10 ans,

De ce fait, ce budget apparait, d'année en année, tendu et est à équilibrer par le budget général.

L'objectif est de maintenir le cap et de continuer à raccorder plus de bâtiments, tout en s'interrogeant sur le coût de la démarche : les dépenses engagées pourront-elles être couvertes par les recettes potentiellement générées ?

Des études préalables menées par Dalkia ont montré la faisabilité et l'intérêt du raccordement du collège voire du gymnase (montant de travaux provisionnel : 500 k€ à répartir entre budget principal et budget de la Régie).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1001-210103446-20240306-013-2024-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024



Afin de corroborer ces études, la commune missionnera mi 2024 un bureau d'études pour l'élaboration d'un schéma directeur de son réseau de chaleur (coût estimé entre 30 et 40K€). Sur la base d'un diagnostic technico-économique, ce schéma doit nous permettre de :

- Anticiper les évolutions de consommation d'énergie dans les années à venir compte tenu de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et du réchauffement climatique,
- Estimer les capacités résiduelles de la chaufferie et définir ainsi des scénarios d'évolution concernant les possibilités d'optimisation, de renforcement ou de raccordement au réseau (du collège et du gymnase ; des futurs bâtiments du centre village voire ceux du Val Richagnon),
- Estimer le coût de ces travaux et la rentabilité de ces investissements.

Au final, ce travail doit nous permettre de définir une véritable feuille de route pour les 10 années à venir sur le développement de notre réseau de chaleur et sur les pistes d'optimisation de son fonctionnement et de son budget.

Le coût d'élaboration de ce schéma pourra être financé par l'ADEME à hauteur de 70% au titre du Contrat Territorial de Chaleur Renouvelable piloté par le Département de l'Ain et animé par l'ALEC 01. Ce schéma est obligatoire pour prétendre par la suite à une aide au titre du Fonds chaleur de l'ADEME en phase travaux.

En 2024, les objectifs seront :

- La poursuite de la réflexion sur le raccordement du collège et du gymnase à travers l'élaboration d'un schéma directeur de notre réseau de chaleur
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du contrat d'exploitation de la chaufferie avec DALKIA et l'optimisation de la contribution du budget principal au budget annexe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024

ANNEXE N° 1 : Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

DOMAINE	DEPENSES					RECETTES					MONTANT TOTAL DEPENSES	MONTANT TOTAL RECETTES
	2023	Réalisé 2023	2024	2025	2026	R-2023	Réalisé recettes	R-2024	R-2025	R-2026		
Batiment	984 400,00 €	743 939,00 €	2 563 830,00 €	1 198 000,00 €	1 325 000,00 €	422 100,00 €	204 420,00 €	814 820,00 €	1 089 921,00 €	750 000,00 €	5 086 830,00 €	2 654 741,00 €
Environnement	10 000,00 €	- €	32 000,00 €	15 000,00 €		17 000,00 €			10 000,00 €		47 000,00 €	10 000,00 €
Equipements culturels	51 000,00 €	12 950,00 €	53 720,00 €			10 000,00 €	- €	8 000,00 €			53 720,00 €	8 000,00 €
Equipements sportifs	65 000,00 €	5 240,00 €	58 800,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	50 000,00 €	78 407,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €	168 800,00 €	30 000,00 €
Espace public	232 000,00 €	64 674,00 €	910 230,00 €	694 151,00 €	160 000,00 €	50 000,00 €		165 480,60 €	425 526,40 €	75 000,00 €	1 764 381,00 €	666 007,00 €
Études	37 500,00 €	44 120,00 €	84 102,00 €	15 000,00 €		2 200,00 €					99 102,00 €	- €
Foncier	80 000,00 €	89 122,00 €	124 000,00 €	115 400,00 €	44 000,00 €						283 400,00 €	- €
HORS OPERATION						2 500 000,00 €	2 644 000,00 €	244 274,00 €	770 000,00 €		- €	2 500 000,00 €
Materiel	60 000,00 €	32 506,00 €	143 400,00 €	161 000,00 €	40 000,00 €	15 000,00 €		1 408,00 €			344 400,00 €	1 408,00 €
Transition énergétique	420 000,00 €	96 057,00 €	862 533,00 €	235 000,00 €	30 000,00 €	298 000,00 €	22 791,00 €	171 669,50 €	192 041,00 €		1 127 533,00 €	363 710,50 €
Total général	1 939 900,00 €	1 088 608,00 €	4 832 615,00 €	2 488 551,00 €	1 654 000,00 €	3 364 300,00 €	2 949 618,00 €	1 405 652,10 €	2 502 488,40 €	840 000,00 €	8 975 166,00 €	6 233 866,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 03/04/2024

ANNEXE N°2
Tableau de bord au 01/01/2024

Tableau Prévisionnel							Taux Actuariel			
Emprunts							Avant Couverture		Après Couverture	
Exercice	Encours Début	Amortissement	Intérêts	Annuité	Encours Fin	Taux Fixe	Début	Fin	Début	Fin
2024	6 205 071,04	536 378,87	146 398,05	682 776,92	5 668 692,17	100,000000	1,5857	1,4986	1,5857	1,4986
2025	5 668 692,17	542 464,76	132 514,35	674 979,11	5 126 227,41	100,000000	1,4986	1,3562	1,4986	1,3562
2026	5 126 227,41	548 977,06	117 673,85	666 650,91	4 577 250,35	100,000000	1,3562	1,1974	1,3562	1,1974
2027	4 577 250,35	379 233,53	103 874,75	483 108,28	4 198 016,82	100,000000	1,1974	1,0235	1,1974	1,0235
2028	4 198 016,82	290 810,05	93 223,16	384 033,21	3 907 206,77	100,000000	1,0235	0,8266	1,0235	0,8266
2029	3 907 206,77	291 001,79	85 380,91	376 382,70	3 616 204,98	100,000000	0,8266	0,5927	0,8266	0,5927
2030	3 616 204,98	241 198,98	77 726,62	318 925,60	3 375 006,00	100,000000	0,5927	0,3125	0,5927	0,3125
2031	3 375 006,00	233 333,00	72 165,05	305 498,05	3 141 673,00	100,000000	0,3125	0,0000	0,3125	0,0000
2032	3 141 673,00	233 333,00	65 998,21	299 331,21	2 908 340,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2033	2 908 340,00	233 333,00	60 399,14	293 732,14	2 675 007,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2034	2 675 007,00	233 333,00	54 664,90	287 997,90	2 441 674,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2035	2 441 674,00	233 333,00	48 930,65	282 263,65	2 208 341,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2036	2 208 341,00	233 333,00	43 453,26	276 786,26	1 975 008,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2037	1 975 008,00	233 333,00	37 394,55	270 727,55	1 741 675,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2038	1 741 675,00	233 333,00	31 673,82	265 006,82	1 508 342,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2039	1 508 342,00	233 333,00	25 993,67	259 326,67	1 275 009,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2040	1 275 009,00	233 333,00	20 299,97	253 632,97	1 041 676,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2041	1 041 676,00	233 333,00	14 525,15	247 858,15	808 343,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2042	808 343,00	233 343,00	8 790,82	242 133,82	575 000,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2043	575 000,00	100 000,00	4 300,00	104 300,00	475 000,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
2044	475 000,00	50 000,00	1 850,00	51 850,00	425 000,00	100,000000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
		5 780 071,04	1 247 230,88	7 027 301,92						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 03/04/2024